

AFFECTATION 6^{ème} – rentrée 2022

Calendrier

DATES	OPERATIONS A EFFECTUER	
<u>Avant le</u> <u>28/02</u>	Dans ONDE	Mettre à jour les fiches élèves susceptibles de rentrer en 6 ^{ème} (CM1-CM2-ULIS) → Adresses validées (impératif pour les opérations AFFELNET) → Langue vivante suivie
<u>Du lundi</u> <u>7/03 au</u> <u>mercredi</u> <u>23/03</u>	Dans AFFELNET 6ème	<ul style="list-style-type: none">• Vérifier la liste des CM2 importés• Import individuel (ULIS CM1) EDITION Volet 1 pré-rempli à communiquer aux familles pour vérification AU RETOUR Volet 1 : saisir les modifications éventuelles LANCER le calcul automatique du collège de secteur.
<u>Du</u> <u>mercredi</u> <u>23/03 au</u> <u>mercredi</u> <u>13/04</u>		EDITION Volet 2 pré-rempli à communiquer aux familles pour recueillir leurs vœux. AU RETOUR Volet 2 - prendre en compte les demandes de dérogations et pièces justificatives (AR à remettre aux familles) <ul style="list-style-type: none">- saisir les vœux (collège, dérogation demandée)- saisir « Passage » pour tous les élèves par défaut- valider la saisie
		DEROGATIONS : Envoyer copie Volet 1 et Volet 2 avec les éventuelles pièces justificatives à la DSDEN : de71.affelnet6@ac-dijon.fr
<u>Du jeudi</u> <u>14/04 au jeudi</u> <u>16/06</u>		Fermeture de l'application AFFELNET <ul style="list-style-type: none">• Toute modification (admission, radiation élève de CM2) doit être signalée à la DSDEN : de71.affelnet6@ac-dijon.fr
<u>A partir du</u> <u>jeudi 16/06 à</u> <u>14h</u>		Consultation des affectations et communication aux familles

Procédures Maintien/ Passage anticipé/ Poursuite scolarité (tous niveaux)

Calendrier

- Calendrier à enregistrer dans ONDE pour édition annexe 7 (notification de poursuite de scolarité – proposition et décision-)
- On peut accéder à cette fonctionnalité via le menu « Elèves »/« Passage »/« Editer des notifications de poursuite de scolarité vierges ou pré-initialisées ».

<u>Entre le</u> <u>lundi 7/03</u> <u>et le</u> <u>vendredi</u> <u>18/03</u>	<u>Commissions de circonscription</u> : étude des propositions de maintiens et passages anticipés <ul style="list-style-type: none">• Etablir les dossiers élèves avec tous les éléments nécessaires à leur étude.• Les transmettre à l'IEN avant la date communiquée par la circonscription.
<u>Avant le</u> <u>jeudi 24/03</u>	<u>Communication 1</u> aux familles : « proposition » de poursuite de scolarité
<u>Avant le 8</u> <u>avril</u>	Retour de la proposition de « poursuite » signée par les responsables
<u>Avant le 9</u> <u>mai</u>	<u>Communication 2</u> aux familles : « décision » de passage
<u>Avant le 23</u> <u>mai</u>	<ul style="list-style-type: none">• Retour de la « décision » de passage avec réponse des responsables• <u>Si appel à la décision de passage</u> : Constitution des dossiers avec :<ul style="list-style-type: none">- courrier des familles- notification de poursuite de scolarité- information sur la présence ou non de la famille à la commission- travaux de l'élève• Envoi des dossiers à l'IEN
<u>Mardi 7/06</u>	Commissions départementales d'appel.